Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260506-DEC2026_0605_21-DE

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
DECISION N° 2026 – 06/05 – 21

MAPA – Travaux de couverture – Chapelle de Locoal Camors

LE MAIRE,

Vu l'article L 2122-22 du CGC et la délibération du 21 mars 2026 déléguant au Maire pour la durée du mandat la possibilité de gérer plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances du Conseil Municipal,

Vu la nécessité de remplacer les gouttières de la chapelle située à Locoal Camors en raison de leur état dégradé et pour des raisons de sécurité,

Vu la décision n°2025-11/12-67 en date du 11 décembre 2025 validant un devis de l'entreprise SARL BQLG pour le remplacement des gouttières,
Vu la cessation d'activité de l'entreprise SARL BQLG rendant caduque le devis signé par la mairie

DÉCIDE

Article 1 : Madame le Maire est autorisée à signer l'offre de la SARL JEGO COUVERTURE– sise Ponterlic n°1430- Bieuzy-lanvaux 56 330 Pluvigner, pour un montant total de 6 594,82 euros HT soit 7 254,30 euros TTC, comprenant la pose d'un échafaudage, la pose de gouttières et d'un tuyau de descente, le nettoyage du chantier

Article 2 : la présente décision annule et remplace la décision n°2025-11/12-67 en date du 11 décembre 2025, en raison de la cessation d'activité de l'entreprise SARL BQLG

Article 3 : Les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Fait à CAMORS, le 06 mai 2026

Le Maire,

Christelle JAFFRÉ DANET

MAIRIE de CAMORS (Morbihan)

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le délai de deux mois suivant la date de la sa publication ou de sa notification, et / ou d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de RENNES, situé 3 contour de la Motte 35000 RENNES ☎02 23 21 28 28, dans le délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit éventuellement, la date de rejet , tacite ou express, du recours gracieux. Le TA de RENNES peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr